



La prime d'activité fin septembre 2022

n° 25

Janvier
2023

Fin septembre 2022, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est estimé à près de 4,42 millions de foyers, en augmentation de 0,9 % sur un an. Parallèlement, les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à environ 2,41 milliards d'euros au troisième trimestre 2022 (données comptables), en hausse de 1,5 % par rapport au même trimestre de l'année précédente.

En neutralisant les effets des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, les montants versés au titre des droits de juillet, août et septembre (données statistiques) seraient en hausse par rapport au trimestre précédent (3,6 %), au même titre que le nombre de bénéficiaires (+ 1,4 %), en lien avec le dynamisme de l'activité de l'emploi salarié.

La situation en septembre 2022

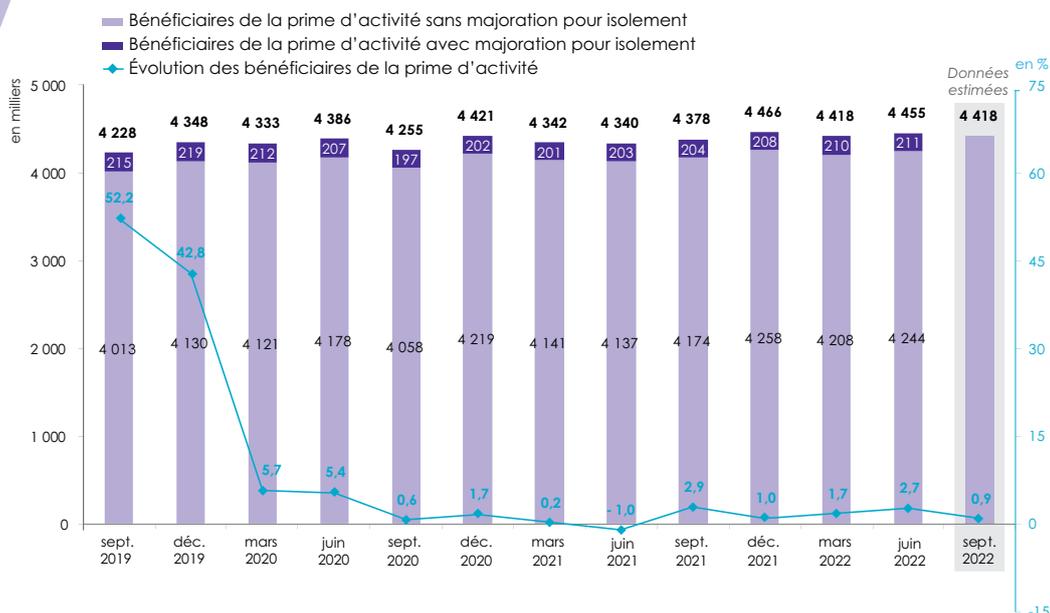
Fin septembre 2022, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est estimé à près de 4,42 millions de foyers, en hausse de 0,9 % par rapport à septembre 2021 (graphique 1) mais en diminution par rapport au trimestre précédent. Les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,41 milliards d'euros au troisième trimestre 2022 (données comptables) et sont en hausse (+ 1,5 % par rapport au troisième trimestre 2021 et + 4 % par rapport au trimestre précédent).

Les données définitives du premier semestre 2022

Selon les données définitives de mars 2022, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé la prestation à 4,42 millions de foyers (soit un résultat très proche du chiffre provisoire estimé dans la publication précédente).

En juin 2022, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité s'élève à près de 4,45 millions de foyers, pour un montant moyen de 181 euros par mois. Les effectifs connaissent ainsi une hausse de 2,7 % entre juin 2021 et juin 2022. Cette évolution concerne plus particulièrement les foyers bénéficiant d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (+ 3,5 %). La progression des bénéficiaires sans majoration de leur prestation est, quant à elle, plus limitée entre juin 2021 et juin 2022 (+ 2 %).

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) – données définitives



Source : Cnaf – Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.



Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles brutes des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ de la prime d'activité (en %)

◆ Évolution brute (a=b+c+d+e) ■ Évolution nette (b) ■ Effet revalorisations du barème (c) ■ Effet autres mesures (d) ■ Effet saisonnier (e)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. ⁽¹⁾ Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. Note de lecture : l'évolution brute correspond à la combinaison des revalorisations du barème, des autres mesures, de la saisonnalité et de l'évolution nette.

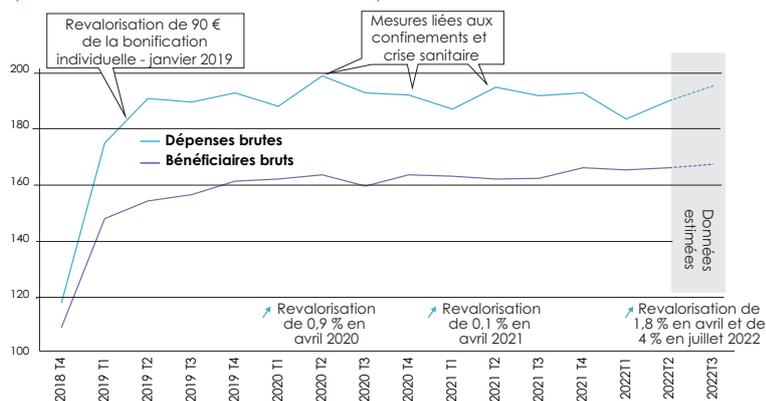
Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

D'après les données brutes estimées, par rapport au trimestre précédent, les dépenses de prime d'activité versées au titre du troisième trimestre 2022 augmenteraient de 2,8 % et le nombre de bénéficiaires connaîtrait une hausse plus modérée (0,7 %, graphique 2). Ces évolutions combinent plusieurs types d'effets.

Le premier correspond aux répercussions sur la dynamique de la prime d'activité des fluctuations saisonnières de l'emploi, du chômage et des salaires à travers l'effet saisonnier (estimé sur le troisième trimestre à -1,8 % pour les dépenses et -0,4 % pour les bénéficiaires). Toutefois, la série étant courte et heurtée par de nombreux événements (montée en charge, réforme, crise sanitaire), les éléments saisonniers sont à interpréter avec précaution.

Les revalorisations du barème de la prestation et l'évolution des ressources déclarées par les allocataires se répercutent également sur la dynamique trimestrielle de cette prestation (encadré) et sont visibles dans « l'effet barème ». Au troisième trimestre 2022, il contribue à hauteur de 1 % à la croissance des dépenses. Les revalorisations du montant forfaitaire (fin de montée en charge de la revalorisation du 1^{er} avril 2022 et revalorisations anticipées exceptionnelles de 4 % en juillet 2022 pour faire face à la reprise de l'inflation) seraient modérées par l'évolution dynamique des salaires. La troisième composante de l'évolution trimestrielle traduit l'effet des mesures réglementaires impactant la prestation. S'agissant du troisième trimestre 2022, cet effet est nul car aucune mesure réglementaire n'a impacté la prestation. Nettes des variations saisonnières, revalorisations de barème et mesures réglementaires, les dépenses et le nombre de bénéficiaires connaîtraient une hausse ce trimestre (respectivement 3,6 % et 1,4 %), portée, comme les deux trimestres précédents, par les évolutions de l'emploi.

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires* de la prime d'activité chaque trimestre (données brutes, en base 100 : 2018 T1)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. ^(*) Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

Comprendre les évolutions de longue période

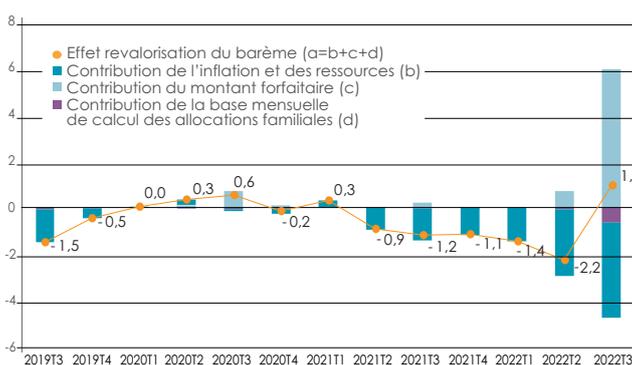
Les évolutions des dépenses et des bénéficiaires de la prime d'activité sur les trois dernières années peuvent s'analyser à travers deux grandes phases (graphique 3). L'année 2019 est marquée par la mise en place de la revalorisation de la bonification individuelle à l'origine d'entrée de nouveaux bénéficiaires dans la prestation. 2020 et 2021 font l'objet d'évolutions trimestrielles en dents de scie, dans un contexte de crise sanitaire et de mise en place de mesure temporaire d'accompagnement (chômage partiel, maintiens de droits...). En 2022, après un premier trimestre en baisse, les effectifs et dépenses de prime d'activité repartiraient à la hausse sur les deux trimestres suivants en lien avec la situation sur le marché du travail et les revalorisations des barèmes de cette prestation.

ZOOM SUR L'EFFET BARÈME

Dans la publication, « l'effet barème » de la prime d'activité désigne l'impact combiné des revalorisations nominales des paramètres impactant directement ou indirectement la prestation (montant forfaitaire de la prime d'activité et de la base mensuelle de calcul des allocations familiales - Bmaf) et l'évolution des revenus des foyers concernés (encadré de la publication n° 24).

Sur les deux premiers trimestres de l'année 2022, l'évolution des ressources des allocataires a été plus forte que l'évolution des paramètres, conduisant à un effet barème globalement négatif. Au troisième trimestre, l'évolution des revenus reste forte, tirée par les revalorisations successives du smic (en juillet, en mai et en août). Cet « effet ressources » fortement négatif est cependant moins important que celui induit par la revalorisation des paramètres (les revalorisations de 4 % au mois d'août viennent s'ajouter à la fin de montée en charge des revalorisations de 1,8 % du mois d'avril) ce qui conduit à un effet barème globalement positif, contribuant pour 1 point à l'augmentation des dépenses.

Graphique - Décomposition de l'effet barème des dépenses de la prime d'activité (en %)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs DSER). Champ : Caf - France entière.